



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITÉ JURIDIQUE
64^{ème} session (5 mai – 16 mai 2025)

Point 3 – Débat général

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Mes remerciements vont tout d'abord à Monsieur le Professeur Santiago Ripol pour ses efforts pour faire progresser les travaux de ce sous-comité. Mes remerciements vont également à la directrice du Bureau des Affaires spatiales de l'ONU, Mme Aarti Holla-Maini, ainsi qu'à ses équipes pour l'organisation de cette session.

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne, prononcée au titre du point 3 de l'ordre du jour et souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national. Je tiens avant toute chose à rappeler avec la plus grande fermeté la condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et de ses conséquences déstabilisatrices sur les travaux de ce sous-comité.

Attachée aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations-Unies, la France considère que ce sous-comité doit rester saisi des nouvelles problématiques juridiques soulevées par le



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

développement des activités spatiales civiles pour élaborer un corpus international consensuel et cohérent.

Je souhaite, cette année encore, insister sur la nécessité que l'espace extra-atmosphérique soit exploré et utilisé librement et de manière pacifique, c'est-à-dire de manière non-agressive, pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples. A cet égard, la France exprime le souhait que les grands traités et conventions pertinentes des Nations Unies encadrant les activités spatiales fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une application rigoureuse, en particulier le Traité sur l'Espace de 1967, pierre angulaire du droit spatial international.

Monsieur le Président,

La France s'est dotée depuis 2008 d'une loi relative aux opérations spatiales qui organise un régime d'autorisation et de surveillance continue des activités spatiales développées par des opérateurs français ou depuis le territoire national en conformité avec les règles internationales. Les dernières évolutions en 2023 et 2024 offrent un cadre réglementaire et technique pour le développement responsable conforme à nos engagements internationaux des nouvelles activités spatiales. La France continuera à tenir informé ce sous-comité de l'évolution de sa législation et de sa réglementation.

La France continue dans ce contexte à soutenir les initiatives des États cherchant à élaborer et à mettre en œuvre des législations et réglementations. A ce titre, depuis 2022, la France s'est engagée dans le cadre du programme Space Law for New Space Actors auprès de plusieurs États et poursuivra cette année encore Cet engagement.

Monsieur le Président,



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La France salue l'engagement du Président, feu Andrzej Misztal et du Vice-Président, Steven Freeland pour mener les discussions du groupe de travail dédié à l'exploration, l'utilisation et l'exploitation des ressources spatiales, qui soulèvent des enjeux juridiques inédits. Le document du vice-président est une bonne base sur laquelle nous pourrions avancer au cours de cette session.

Monsieur le Président,

La France rappelle ses trois priorités pour contribuer à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique :

D'abord, nous soutenons les initiatives en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en particulier dans le cadre de l'Observatoire spatial sur le climat (OSC/SCO).

Ensuite, ma délégation française rappelle son attachement à la viabilité à long terme des activités spatiales en particulier via la mise en œuvre par les États des 21 lignes directrices dédiées. Elles constituent un socle solide, concret et incontournable de nos travaux actuels.

Enfin, la France soutient l'organisation de la conférence UNISPACE IV en 2027, et un accord sur les livrables et les aspects logistiques. Nos travaux ont besoin d'une orientation qui donnera un nouvel élan aux activités spatiales pour les années à venir, notamment sur les thèmes de la coordination du trafic spatial, de la prévention de la production de débris et d'une définition des ressources spatiales.

Je vous remercie de votre attention./.